



000113



Mairie
Mme BOURIQUET Audrey
Mme GALAND Sylvie
rue de l'Hôtel de Ville
89700 Tonnerre

A Tonnerre, le 16 janvier 2023

OBJET : Information nouveaux hébergeurs

Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, c'est l'Office de Tourisme Chablis, Cure, Yonne et Tonnerrois qui gère la taxe de séjour pour la collectivité. Les nouveaux hébergeurs doivent se faire connaître auprès de nos services afin que nous puissions leur créer une fiche hébergeur dans la plateforme de télédéclaration de taxe de séjour <https://tonnerrois.taxesejour.fr/> mise à leur disposition.

Pour cela, nous devons disposer de leur récépissé de déclaration d'ouverture d'hébergement (chambres d'hôtes ou meublé de tourisme). Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les prochains récépissés que vous établirez.

Nous avons préparé deux fiches d'information qui répondent à la plupart des questions qui peuvent être posées auprès de vos services par les futurs propriétaires d'hébergements touristiques. Nous vous remercions de bien vouloir les fournir aux hébergeurs qui viendront en mairie déclarer leurs hébergements.

Vous pouvez utiliser ces deux fiches d'information aux hébergeurs sur votre site internet dans votre rubrique dédiée.

Nous vous transmettons également les modèles de CERFA à remplir et à déposer auprès de vos services.

Nous vous remercions vivement de votre précieuse collaboration dans ce travail et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Bien cordialement,

Rémé Chambrillon
Référente Taxe de séjour sur le territoire de la CCLTB